



Cahier d'acteurs : CNDP projet d'extension de la zone d'activité des Fontaines - Bernin

Novembre 2024

1. Présentation de l'EP SCoT (400 signes)

L'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble est un syndicat mixte fermé présidé par Monsieur Joël GULLON. Il a pour mission l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale et couvre les territoires de 7 EPCI du Sud-Isère soit 261 communes : Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les Communautés de Communes du Grésivaudan, de Saint-Marcellin-Vercors-Isère, de Bièvre Est, de Bièvre Isère et du Trièves. Le SCoT a été approuvé en décembre 2012.

2. Coordonnées de la structure

Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble
44 Avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
Tel. : 04 76 28 89 36

3. Expression de l'EP SCOT :

a. Résumé de la position (de 500 à 2 000 signes)

Le renforcement des activités économiques en lien avec l'innovation et les microtechnologies sur le site de Crolles-Bernin est une des modalités de mise en œuvre du projet de développement de la grande région de Grenoble traduit par le SCoT.

b. Développement de la position :

L'attractivité de la grande région grenobloise, au cœur du projet politique du SCoT (PADD).

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui constitue le projet politique du SCoT, formule ainsi le premier des deux grands enjeux identifiés pour la grande région de Grenoble : « conforter l'attractivité de la région grenobloise en jouant de ses spécificités, tout en renforçant les coopérations avec les métropoles régionales » (PADD page 18 ; le second enjeu étant la construction de visions communes et durables à l'échelle du grand territoire).

Si l'attractivité y est conçue dans une acception large - à laquelle les lois Grenelle ont permis d'intégrer à l'articulation de l'urbanisme, de l'emploi et des déplacements, les dimensions environnementale et paysagère du cadre de vie -, le confortement du positionnement économique spécifique de la région

grenobloise constitue le moteur de l'économie locale. Ainsi les élus ont-ils inscrits leur ambition d'aller « *vers une économie toujours plus innovante et diversifiée* » en donnant notamment « *aux filières de l'innovation et de la recherche les moyens de se développer dans des conditions de proximité qui favorisent les échanges et les fonctionnements en réseau* » (PADD page 31).

L'objectif suivi par le SCoT en matière de développement économique est le rééquilibrage de l'activité et de l'emploi, pour lutter contre la périurbanisation des territoires périphériques à l'agglomération grenobloise : permettre une croissance de l'emploi plus rapide en périphérie, tout en confortant le cœur économique régionale et son économie présenteielle (PADD page 59). Rappelons qu'entre 1990 et 2006, les territoires périurbains avaient accueilli 53% des nouveaux emplois mais 77% de la population (PADD page 60).

Pour cela, le projet prévoit notamment de conforter les grands espaces économiques stratégiques des territoires périphériques, parmi lesquels sont cités « *les grands pôles technologiques du Grésivaudan* » (PADD page 60). Le Grésivaudan est en effet reconnu dans sa fonction stratégique dans le Sillon Alpin : « *cette situation lui confère une attractivité importante, en particulier pour l'habitat et l'économie, avec des pôles d'emplois très actifs, tels que Crolles, Bernin ou Montbonnot, qui doivent continuer de se développer, notamment autour des activités de haute technologie, élément essentiel du moteur économique de la région* » (PADD page 24).

Afin de favoriser les fonctionnements de proximité, de limiter l'étalement urbain et de dynamiser les centralités urbaines, le développement économique a vocation à se développer en priorité au sein des espaces urbains mixtes (pour 60% en ce qui concerne l'agglomération grenobloise, pour 50% dans les territoires périphériques) ; les espaces dédiés à l'économie ont pour fonction de n'accueillir que les activités incompatibles avec la proximité de l'habitat.

Confortement, équilibre, intensification : les principes d'organisation du développement dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Le DOO constitue l'outil opérationnel du SCoT : il donne des ordres de grandeur, il précise les principes, il chiffre des objectifs, il localise des enjeux. Les conditions du développement économique y sont encadrées à travers les cinq grandes parties du document :

- Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole ;
- Améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire ;
- Conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect des enjeux du développement durable ;
- Equilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines ;
- Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité des fonctions pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace.

Pour l'organisation territoriale du Grésivaudan, le DOO attend des documents d'urbanisme locaux, des projets et des politiques d'aménagement qu'ils veillent à « *conforter et accompagner l'accueil des activités économiques, notamment autour des zones d'activités de Crolles / Bernin et d'Inovalée /*

Montbonnot » (DOO page 282). Dans l'objectif de conforter l'ensemble des moteurs de l'économie, le SCoT inscrit également : « pour conforter l'écosystème grenoblois de l'innovation et les transferts de technologie, les collectivités veilleront aussi à prévoir les espaces et les conditions permettant de renforcer les capacités d'innovation des territoires (...) » (DOO page 234).

Localisation du projet par rapport aux enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et en particulier de la trame verte et bleue :

Localisé en bordure des espaces potentiels de développement dimensionnés par le SCoT sur la commune de Bernin (Carte pour la préservation des espaces agricoles et forestiers, DOO page 102), l'extension de la ZAE conduit à modifier la localisation des limites à l'urbanisation de la commune, telles qu'elles ont été tracées dans le SCoT en 2012.

➔ **Extrait de la Carte de la trame verte et bleue (DOO page 120) comportant la localisation approximative du projet d'extension, par rapport aux limites à l'urbanisation.**

Localisation du projet par rapport aux principaux espace économiques :

Le SCoT identifie la zone d'activité des Fontaines comme un espace économique dédié d'enjeu stratégique sur la commune de Bernin :

➔ **Extrait de la carte localisant les espaces économiques d'enjeu stratégique (DOO pages 388/389) intégrant la ZAE des Fontaines**

Le DOO indique que ces espaces sont majoritairement destinés à l'accueil d'activité économiques et peuvent notamment accueillir (DOO page 387) :

- toutes les activités non compatibles avec l'habitat mais aussi le tertiaire d'entreprise, ainsi que les services nécessaires aux entreprises et aux employés de la zone concernée ;
- les activités compatibles avec l'habitat et existantes, qui sont autorisées à s'étendre et se restructurer.

En outre, la zone en question est identifiée par le SCoT comme espace économique sur lequel favoriser l'intensification urbaine (règles à intégrer dans le PLU pour optimiser l'occupation du sol et mutualiser les espaces et les équipements).

Les orientations et objectifs du SCoT ont été approuvées en 2012, à l'aune d'enjeux qui caractérisaient le territoire à la fin des années 2000. La décennie qui s'est déroulée depuis n'en a toutefois pas remis en cause les choix, concernant le développement des activités de microélectronique sur les communes de Bernin et Crolles :

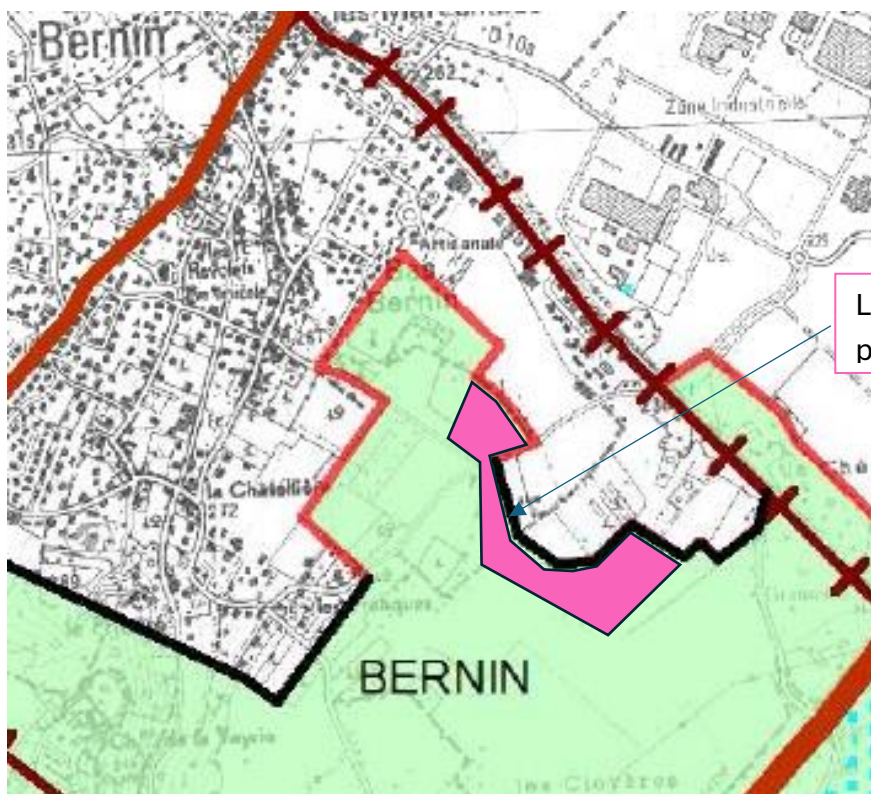
- Le 5 juillet 2023, le Comité syndical de l'établissement votait une délibération d'avis sur le projet de modification du Sradet, comportant notamment la mention suivante : « *Dans la même perspective de prise en compte des enjeux industriels de la Greg, l'EP SCoT (...) souhaite voir reconnue la dimension exceptionnelle des entreprises ST Microelectronics et Soitec, dont les projets d'extension portés par le territoire du Grésivaudan répondent à un **enjeu de souveraineté nationale et européenne de la filière des micro et nanotechnologies**, ainsi que celle des organismes de recherche qui contribuent au rayonnement international de la Région et sont structurants de l'écosystème du territoire* ».
- Le bilan à 12 ans de la mise en œuvre du SCoT, réalisé en 2024, confirme l'enjeu de poursuivre les efforts des collectivités pour développer l'emploi en dehors de l'agglomération grenobloise et le rôle clé que jouent dans ce rééquilibrage les principales zones d'activité du territoire, parmi lesquelles celles de la commune Bernin.

4. Visuels

Voir les deux pdf joints :

- SCoT-Limites-Urbanisation-Bernin.pdf
- SCoT-Espaces économiques stratégiques-Bernin.pdf

1. Extrait de la Carte de la trame verte et bleue (DOO page 120) comportant la localisation approximative du projet d'extension, par rapport aux limites à l'urbanisation.



Extrait de la carte localisant les espaces économiques d'enjeu stratégique (DOO pages 388/389) intégrant la ZAE des Fontaines

